



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 74238

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la baisse programmée de la dotation allouée en 2005 à la fédération générale des pupilles de l'enseignement public. Reconnue d'utilité publique depuis 1919, la fédération générale des PEP assure une mission de service public complémentaire à l'école pour le droit à l'éducation et à la citoyenneté. Elle intervient notamment en matière de scolarisation, d'accompagnement éducatif et thérapeutique d'enfants et d'adolescents en situation de handicap ou en difficulté sociale. Pour exercer cette mission, elle peut s'appuyer sur la compétence d'enseignants détachés ou mis à disposition. Or en 2003, la réduction de 10 % de la subvention allouée a entraîné la suppression de 8 postes d'enseignants détachés et créé une première et grave rupture dans les engagements de l'État. Dans ces conditions, l'annonce par votre ministère d'un nouveau gel de 7 % de la subvention prévue pour 2005 n'a pas manqué de créer de vives inquiétudes auprès de ces associations dont les missions ne cessent pourtant d'augmenter compte tenu du nombre grandissant de situations de pauvreté et d'exclusion touchant les élèves. Il lui demande donc d'attribuer en 2005 à la fédération des pupilles de l'enseignement public une dotation, au minimum équivalente à celle de 2004, pour la poursuite de ses missions.

Texte de la réponse

Le nouveau mode d'exécution du budget de l'État induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne permet plus de reconduire des dispositions antérieures et notamment la mise à disposition d'agents publics. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2006. Pour autant, l'association des pupilles de l'enseignement public recevra en lieu et place des mises à disposition une subvention d'un montant équivalent à leur rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74238

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2005, page 8864

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9732